

Magnac-sur-Touvre (16): trois adolescents arrêtés six mois après l'incendie criminel des Papeteries de Veuze

Cinq départs de feu avaient été recensés dans les locaux désaffectés de l'entreprise, en juin dernier



Le site désaffecté des Papeteries de Veuze, liquidées en mars 2011© Photo ARCHIVES ISABELLE LOUVIER

Hier, trois adolescents âgés de 16 ans ont été interpellés suite à l'incendie qui s'était déclaré dans les locaux désaffectés des Papeteries de Veuze, à Magnac-sur-Touvre, le 29 juin dernier.

En plein dimanche après-midi, le feu avait notamment détruit des machines et endommagé la toiture du bâtiment. **L'origine du sinistre ne faisait aucun doute, cinq départs de feu ayant été recensés par les enquêteurs.** Le ou les incendiaires avaient tenté au passage de voler un véhicule utilitaire. Les investigations des gendarmes de la brigade d'Angoulême, assistés par leurs collègues de la brigade de recherches et les techniciens en identification criminelle, ont permis d'aboutir à l'identification de deux mineurs domiciliés dans une commune voisine. Un troisième comparse les a rejoints en cours de garde à vue.

Tous trois présentés à un juge, ils font l'objet d'un "**suivi judiciaire strict**", indique-t-on à la gendarmerie d'Angoulême, et auront à comparaître devant le juge des enfants pour destruction par incendie et tentative de vol.